

- DÉROULEMENT & CONDITIONS -

RÔLE D'ASSPROPRO

Le rôle d'AssProPro est d'assurer et de faciliter la circulation des productions artistiques au sein des structures membres par la mise en place d'outils de promotion et par la coordination et la centralisation des informations utiles aux tournées. AssProPro n'est pas une agence de placement d'artistes et ne vend pas de spectacles. Dans ce cadre, pour la saison 24/25, AssProPro coordonnera des tournées issues du Festival ProPulse IN & OFF 2024.

CONDITIONS

- Les tournées sont accessibles aux membres du réseau uniquement ;
- Dans le cas où une structure souhaite intégrer le réseau, s'y investir, accéder à ses activités, aux tournées, ..., elle peut introduire une demande d'adhésion.
Infos: <https://asspropro.be/reseau/membres/devenir-membre/>
- En concertation avec le service de la diffusion de la FWB, les conditions pour confirmer une tournée en 24-25 sont:
 - . Un minimum de 8 dates (dans 8 lieux différents) pour le théâtre et la musique;
 - . Ce chiffre tombe à 5 pour la danse, les arts de rue, le cirque, le conte, les marionnettes et les artistes internationaux;
 - . Ces représentations seront programmées entre le **01.08.2024 et le 31.07.2025**;
 - . Pendant la période de 3 mois déterminée dans la convention de participation à ProPulse;
 - . Les représentations scolaires n'entrent pas en compte mais sont recensées à titre informatif;
 - . Pour les projets internationaux, les représentations sont regroupées afin d'éviter les journées OFF.
 - . Les «formules express» ne sont pas concernées par ces tournées. Les calendriers reçus de la part des artistes seront cependant communiqués au réseau par AssProPro.

MISE EN PLACE DES TOURNÉES

1. A l'issue du festival, AssProPro et les artistes ou leurs représentant.e.s récoltent les demandes de programmation. Les artistes, leurs représentant.e.s travaillent à la diffusion de leurs spectacles, Asspropro centralise ces informations.
2. Une «réunion des tournées» est organisée à l'attention des programmeur.ice.s pour finaliser les calendriers et valider les tournées.
3. Avec l'accord du service de la diffusion de la FWB, les tournées sont confirmées aux artistes et au réseau. Les artistes qui ne bénéficient pas d'une tournée, reçoivent les coordonnées des lieux intéressés par leur projet.
4. Une fois les tournées confirmées, AssProPro collecte les infos du spectacle auprès des artistes, et les met à disposition de ses membres.
5. Les programmeur.rice.s remplissent une «fiche programmation» émise par AssProPro qui servira à faciliter les échanges et à la promotion de la tournée.
6. Certaines représentations peuvent encore être ajoutées aux calendriers des tournées validées 15 jours après la réunion des tournées.
7. AssProPro rencontre chaque compagnie pour un déroulement optimal de la tournée.

ENGAGEMENTS

Les programmeur.ice.s s'engagent à:

- . Maintenir les dates pour lesquelles il se sont engagé.e.s auprès d'AssProPro et de la compagnie;
- . Offrir des conditions d'organisation et de représentation optimales aux artistes et au public
 - > Accueil, promotion, équipement, respect du contrat, de la fiche technique, ...
- . Concerner leurs collègues pour éviter les effets de concurrence;
- . En cas d'annulation d'une représentation après confirmation des tournées aux artistes:
 - > A payer les frais partagés relatifs à la tournée d'un.e artiste international.e;
 - > A respecter les conditions d'annulation stipulées dans le contrat, pour les artistes FWB.
- . Mentionner «Tournée ProPulse» et ajouter le logo AssProPro sur ses différents supports promotionnels.

Les artistes ou leurs représentant.e.s s'engagent à:

- . Respecter les conditions financières et techniques annoncées à ProPulse;
- . Communiquer à AssProPro les éventuels changements liés au spectacle;
- . Ne pas ajouter de date autour et pendant la période de tournée après clôture du calendrier, sauf accord entre les parties:
 - > Date qui porterait préjudice aux organisateur.ice.s inscrit.e.s dans la tournée. Ex. : sortie d'album, concurrence territoriale, ...
- . Mentionner «Tournée ProPulse» et ajouter le logo AssProPro sur ses différents supports promotionnels.

AssProPro s'engage à:

- . Mettre tout en oeuvre pour que l'organisation de ces tournées soit optimale;
- . Etre le relais entre les artistes/leurs représentant.e.s et les organisateur.ice.s inscrit.e.s dans ces tournées.
- . Assurer la communication et la promotion de la globalité de la tournée via différents supports.

ASPECTS FINANCIERS & CONTRACTUELS

Prix du spectacle

- . Les prix qui ont été définis dans la convention de participation à ProPulse 2024 et annoncés dans le catalogue, sont applicables à la tournée. Il ne peuvent être modifiés;
- . Il est interdit aux organisateur.ice.s de faire jouer les artistes aux entrées;
- . Pour les artistes internationaux: le fonctionnement diffère (voir page annexe).

Subventions

Pour les artistes FWB repris au [catalogue A&V](#), les tournées ProPulse sont subsidiées par le [Service Diffusion](#):

- . [Intervention Art et Vie majorée](#) et hors quota plafonnée à 770 € pour tous les lieux reconnus: Sur max. 2 représentations dans un même lieu (hors temps scolaire).
- . La subvention ne dépasse jamais la moitié du cachet.
- . Les artistes programmé.e.s dans le «IN» intègrent le catalogue suite à leur programmation à ProPulse.
- . Ce n'est pas le cas pour ceux du «OFF». Seuls les spectacles reconnus par ce système peuvent bénéficier d'interventions Art&Vie.
- . A cela s'ajoute les éventuels subsides des provinces ou de la Cocof. Ces interventions ne sont pas systématiques:
 - > [Contacter la province](#) ou la Cocof pour plus d'infos.

Pour les artistes internationaux, une intervention de WBI est possible (voir annexe).

- . Les demandes d'interventions FWB, WBI, Province et Cocof sont introduites par les organisateur.ice.s.

Contrat

- . Un contrat type est transmis par les artistes à AssProPro pour validation avant envoi aux structures;
- . Y mentionner: code star, montant A&V, rappeler aux lieux de cocher «Tournée ProPulse» sur le formulaire;
- . Ces contrats sont envoyés par l'artiste/l'agent.e/la Cie aux organisateur.ice.s;
- . Fin mai pour les tournées de août à décembre et fin septembre pour les tournées de janvier à juillet;
- . Le suivi des contrats et des paiements des cachets est assuré par l'artiste/l'agent.e/la Cie;
- . AssProPro transmettra un récapitulatif de coordonnées à ces derniers pour faciliter les échanges;
- . L'accueil est organisé en direct avec les structures organisatrices;

ASPECTS TECHNIQUES

Régie

- . La régie du spectacle est assurée selon la fiche technique annoncée sur le site de ProPulse;
- . Elle ne peut être revue à la hausse pour la tournée, sauf si cela fait l'objet d'un accord avec le lieu d'accueil ;
- . Le/La régisseur.euse du spectacle prendra contact avec l'organisateur.ice avant la représentation ;
- . Il/Elle vérifiera le planning et la bonne mise en place du matériel souhaité ;
- . Pour les artistes internationaux.ales, il/elle communiquera les données de planning à AssProPro (voir annexe);
- . En musique, pour la sonorisation/les instruments/le backline **prévus dans la FT** :
 - > Location commune possible à la demande des organisateur.ice.s;
 - > Réduction des coûts et favorisation d'un matériel identique pour les groupes sur toute la tournée.

COMMUNICATION

DU CÔTÉ D'ASSPROPRO

AssProPro assure la promotion de la globalité de la tournée.

Site internet

- Page du spectacle avec photo, infos, résumé, teaser, calendrier des tournées.
Renvoi vers les sites web des compagnies et des lieux.

Visuels

- Réalisation de flyers (impression et envoi gratuit sur demande des artistes).
- Création d'un visuel pour les réseaux sociaux.
- Documents promotionnels disponibles sur un espace partagé pour les membres.

Presse

- Réalisation d'un carnet regroupant toutes les tournées envoyé au lancement de la saison.
- Communiqué de presse pour chaque tournée envoyé un mois avant la tournée.
- Revue de presse à destination des artistes à la fin de la saison.

Newsletters

- Une newsletter reprenant les dates et lieux de la tournée est envoyée à une liste d'abonnés une semaine avant son démarrage.

Réseaux sociaux

- Un banner regroupant toutes les tournées de la saison est affiché sur nos pages Facebook.
- Publication d'un visuel sur Facebook et Instagram avec annonce de la tournée et liens vers vos réseaux.
- Relais et invitation à liker, à partager ou à participer aux évènements créés pour les tournées.

DU CÔTÉ DES ARTISTES ET DES MEMBRES

Chaque lieu assure la promo pour sa/ses date(s) en partenariat avec l'artiste.

Mentions et logos

Mention « Une tournée ProPulse, coordonnée par AssProPro » et logos sur tous les supports promo

- Promo papier : brochure de saison, affiches, flyers
- Site internet (avec renvoi sur www.asspropro.be)



[Logos disponibles sur notre site internet dans « Ressources » puis « Documents utiles ».](#)

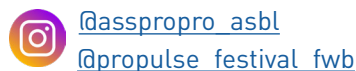
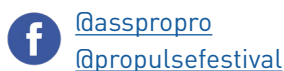
Presse

Mention de « la tournée ProPulse coordonnée par AssProPro » dans les interviews (pour les artistes).

Envoi de vos articles, interviews, passages radios/téles récoltés pour compléter la revue de presse de la tournée qui est envoyée aux artistes à la fin de la saison.

Réseaux sociaux

- Tagg d'AssProPro et de ProPulse dans les posts.
- Mention d'AssProPro en tant que « co-organisateur » de vos évènements FB. Nous pourrions ainsi plus facilement relayer vos évènements, y inviter les fans de la page AssProPro et votre évènement apparaîtra sur notre page.



Donnons-nous mutuellement de la visibilité !